

# Un nouveau souffle

**A** l'heure où, compte tenu des contraintes rédactionnelles de la revue, est rédigé cet éditorial le « troisième tour » des élections n'a pas encore eu lieu, mais le verdict aura été prononcé quand nos lecteurs auront la revue entre leurs mains. Gageons qu'il confirmera et peut-être même amplifiera le choix de l'élection présidentielle. Si tel ne devait pas être le cas, la France aborderait plus difficilement encore les échéances à venir. Les tenants de nos actuelles institutions, même si leurs préférences les ont portés à voter en faveur du candidat sortant, ne devraient pas, en toute logique, souhaiter que nous entrions dans une nouvelle période de cohabitation, une pratique qui n'est quand même pas ce qu'on peut souhaiter de mieux pour notre pays en cette période de crise. Ils devraient avoir le réflexe démocratique d'accepter l'alternance, ce qui n'est pas toujours le cas ! Il faut donc compter sur la sagesse des électeurs pour que nous ne tombions pas dans ce piège. Plaçons-nous dans cette hypothèse.

Le discours du président de la République tranche déjà très clairement par rapport à celui de son prédécesseur sur plusieurs points à nos yeux essentiels. Il a notamment affirmé sa volonté de respecter la lettre de la Constitution en laissant le gouvernement « déterminer et conduire la politique de la nation » et le parlement « contrôler l'action du gouvernement ». Il n'a toutefois pas renoncé à s'auto-désigner comme « Chef de l'État », une expression strictement non conforme à son rôle constitutionnel mais, il faut le reconnaître, désormais tellement ancrée dans le langage politique que... nous sommes parmi les rares à continuer à regretter son emploi !

En ce qui nous concerne, nous attendons avec une confiance vigilante les décisions à venir. Nous n'ignorons évidemment ni les difficultés majeures auxquelles nous confronte la crise ni les transformations profondes de nos sociétés, avec les responsabilités nouvelles qu'elles engendrent. Il n'y a pas de miracle à attendre d'une économie mondialisée, toujours dominée par un capitalisme financier qui est loin d'avoir rendu l'âme et qui risque notamment, à tout moment, d'entraîner l'Europe à sa perte par un jeu de dominos qui ruinerait successivement ses établissements bancaires aujourd'hui bien fragilisés. Nous ne saurions évidemment en faire porter la responsabilité sur les actuels dirigeants de notre pays, dont nous ne pouvons que saluer la détermination pour affronter la situation présente.

Notre soutien attentif nous autorise à rappeler un certain nombre d'orientations auxquelles nous sommes profondément attachés dans notre revue et que nous avons tenu à souligner en adoptant comme dominantes

successives des trois numéros restants de 2012 (celui-ci et les deux à venir, en septembre et en décembre) les trois termes de notre devise nationale. Quel que soit le contexte économique, des décisions majeures peuvent être prises qui tendent à redonner vigueur à ces trois principes fondateurs de notre conception de la société, du « faire société ». Nous savons que ce sont des utopies, au sens politique du terme, mais précisément parce que ce sont des utopies constitutives du pacte républicain, il est essentiel de les promouvoir en tant qu'horizon de l'action publique.

## **QUE VIVE LA LIBERTÉ !**

Le présent numéro de *Diasporiques* met donc l'accent sur la liberté. Le plus précieux des biens dit-on. C'est bien pour en retrouver le plein usage que des hommes comme Raymond Aubrac - qui, cinq ans après son épouse Lucie, vient de nous quitter – sont entrés en clandestinité, ont eu l'audace de « résister » alors même que tout semblait perdu. C'est avec émotion que nous lui rendons hommage dans les premières pages de ce numéro que nous dédions à la mémoire de celui qui en fut, des années durant, un fidèle lecteur.

Parler de liberté, c'est commencer par réfléchir à ses insuffisances. Aussi avons-nous demandé au Contrôleur général des lieux de privation de liberté de nous faire part de ses réflexions sur le rôle de la prison et sur les critiques qu'on peut apporter aujourd'hui, dans notre pays, à cette institution certes indispensable mais qui n'en pose pas moins de lourds problèmes. Et au Directeur général de l'Association France terre d'Asile de nous dire en quoi notre pays est de plus en plus réticent à offrir un accès à la liberté à ceux à qui on la refuse dans leurs propres pays.

La France s'affirme comme le pays des droits de l'Homme, celui des Hommes qui « naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Cela reste le cas, heureusement, à de nombreux points de vue. Mais, dès lors, pourquoi accepter des restrictions insidieuses de ces droits ? Trois exemples significatifs font ici l'objet de réflexions spécifiques : les contraintes que les lois mémorielles font peser sur la liberté de l'analyse historique, les rémanences de la censure à l'encontre de la liberté d'expression, les limitations qui demeurent majeures quant à l'utilisation des langues de son choix.

Enfin, en prenant toutes les précautions strictement indispensables, il est impératif que le président de la République, conformément à ses engagements formels, institue dans notre pays le droit – le *droit*, pas le devoir ! - de mourir dans la dignité, en conformité avec la Loi fondamentale d'une république « démocratique et sociale » mais aussi et d'abord « laïque ». Il s'agit là de notre « ultime liberté », l'une des plus précieuses. Avec François Mitterrand, en 1981, le Parlement avait mis un terme à l'odieuse peine capitale infligée par la société ; avec François Hollande et sa majorité nouvelle, nous devons acquérir le *droit* d'être aidés à quitter la vie quand les dégradations irréversibles de notre état ne nous permettent plus, en conscience, d'en supporter le poids. ☺